

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITÉ SYNDICAL
SIOM DE LA VALLÉE DE CHEVREUSE
SEANCE DU LUNDI 08 JUNI 2026**

Délibération n° :

DL41/2026

Objet :

Adhésion du SIOM de la Vallée de Chevreuse et désignation d'un représentant du syndicat à l'association « Adezac »

L'an deux mille vingt-six,

Le lundi 08 juin 2026,

Les membres du comité syndical, légalement convoqués individuellement par écrit, se sont réunis au siège du Syndicat, sous la présidence de Monsieur Jean-François VIGIER, Président du SIOM,

- M. AFONSO Joseph (titulaire - CPS)
- Mme ARNOULD Laure (titulaire - CCHVC)
- M. BOULLAND Daniel (titulaire - CPS)
- M. CHARRON Etienne (titulaire - CPS)
- M. CHERCHALI Sandra (titulaire - CPS)
- M. CORDIER Gilles (titulaire - CPS)
- Mme DALI Sara (titulaire - CPS)
- M. DELAIRE Jérôme (titulaire - CPS)
- Mme DUMAS Dominique (titulaire - CPS)
- M. FANCHINI Romain (suppléant - CPS)
- M. FAUBEAU Alain (titulaire - CPS)
- M. FELIHO Florentin (titulaire - CPS)
- M. FOURGEAUD Serge (titulaire - CPS)
- M. GALLAIS Grégory (suppléant - CPS)
- Mme GAULHET Marianne (titulaire - CPS)
- M. GLEIZE Bernard (titulaire - CPS)
- M. GOUMAND Aurélien (titulaire - CPS)
- M. HENRIOT Frédéric (titulaire - CPS)
- Mme HERY LE PALLEC Anne (titulaire - CCHVC)
- M. JACOBI Eric (suppléant - CPS)
- Mme JAUBERT Sarah (titulaire - CPS)
- M. KAROUI Karim (titulaire - CPS)
- Mme LECORGNE Laure (titulaire - CPS)
- M. LOUP Jean-Baptiste (suppléant - CPS)
- M. MANY François (titulaire - CPS)
- Mme MAUVEZIN Noëlle (titulaire - CPS)
- M. MIDOL-MONNET Alexis (titulaire - CPS)
- Mme PLUMAIL Nathalie (titulaire - CPS)
- M. POMPEIGNE Jérôme (titulaire - CCHVC)
- M. PRIVE Denis (titulaire - CPS)
- Mme SELVEZ Cyrielle (titulaire - CPS)
- M. TRICKOVSKI (titulaire - CPS)
- M. VANDEWEGHE Ludwig (titulaire - CPS)
- M. VIGIER (titulaire - CPS)
- M. XAVIER Bernard (titulaire - CPS)

Absents excusés : M. ALI-BELHADJ Zaïme (titulaire - CPS) ; M. BAVOIL Daniel (titulaire - CCHVC) ; M. BERVEILLER Daniel (titulaire - CPS) ; M. GARSUAULT Philippe (titulaire - CPS) ; Mme GASNIER Marie-Anne (titulaire - CPS) ; M. LECLERC Christian (titulaire - CPS) ; Mme LEMONNIER Sandrine (titulaire - CPS) ; M. MASURE Frédéric (titulaire - CPS) ; M. NOFERI Grégory (titulaire - CPS) ; Mme OSTYN Valérie (titulaire - CPS) ; M. VIVIEN (titulaire - CPS).

Le quorum étant atteint l'assemblée peut valablement délibérer.

Monsieur Igor TRICKOVSKI est désigné, à l'unanimité, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

DATE DE CONVOCATION

Le 02/06/2026

EN EXERCICE : **42**
PRESENTS : **35**
VOTANTS : **35**

REÇU EN PREFECTURE

le 18/06/2026

Application agréée E-legalite.com

Délibération n°DL41/2026
Adhésion du SIOM de la Vallée de Chevreuse et désignation d'un représentant du syndicat à l'association « ADEZAC »

Le Comité syndical,

- Vu** le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 5211-9 et L. 5711-1,
- Vu** l'arrêté inter-préfectoral n° 2016-PREF.DRCL/248 du 20 avril 2016 portant création d'un Syndicat Mixte des Ordures Ménagères « SIOM de la Vallée de Chevreuse »,
- Vu** la délibération DL11/2026 du 4 mai 2026 portant élection du Président du SIOM de la Vallée de Chevreuse, consécutive à l'installation des délégués syndicaux du SIOM,
- Vu** la note de présentation,

Considérant l'intérêt que présente cette adhésion pour le SIOM de la Vallée de Chevreuse dans le cadre du développement du Parc d'Activités de Courtaboeuf,

Considérant la candidature de Monsieur Igor TRICKOVSKI en tant que représentant à l'association pour le SIOM de la Vallée de Chevreuse,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Désigne** Monsieur Igor TRICKOVSKI pour représenter en qualité de titulaire le SIOM de la Vallée de Chevreuse au sein des instances de l'association ADEZAC,
- **Autorise** le Président, Monsieur Jean-François VIGIER, à signer les différents actes nécessaires à l'adhésion du Syndicat à l'association ADEZAC,
- **Accepte** de régler, chaque année, la cotisation relative à cette adhésion, soit pour l'année 2026 : 580 €,
- **Dit** que les crédits correspondants figurent au budget primitif de l'année considérée, secteur public en section fonctionnement, article 628 1 concours divers – cotisations.

Fait à Villejust,
Pour extrait conforme

Le Président,

Jean-François VIGIER

Pièce transmise en Préfecture le :
Affichée le :